



Question amende et changement d'adresse

Par valb59

Bonjour, j'ai une petite question par rapport au paiement d'une amende. Ma soeur a quitté son conjoint il y a quelques semaines, au début temporairement, mais c'est maintenant définitif. Problème : la carte grise est à l'adresse de son ex, elle a reçu une amende et évidemment comme il est fâché il ne veut pas lui envoyer le courrier. Il ne l'avait même pas prévenue du tout qu'elle avait reçu une amende, donc elle se retrouve avec une saisie sur salaire de 75? (stationnement probablement). Pour la suite on va naturellement s'occuper de son changement d'adresse, mais pour l'amende en question, y'a-t-il quelque chose à faire afin de ne payer que l'amende forfaitaire ? N'y a-t-il pas normalement un recommandé qui annonce la majoration ?

Merci de vos éclairages :)

Par isernon

bonjour,

votre soeur avait un mois pour effectuer son changement d'adresse.

ensuite, elle devrait se faire rembourser la majoration par son ex, cela ne concerne pas l'administration.

salutations